

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1564 Société : RAM (118801)

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ETTANOLTI MOHAMED

Date de naissance : 21-06-1964

Adresse : 16, RUE EL OUKHOUANE

CN : SABLANCA

Tél. : 0661285110 Total des frais engagés : 435,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 31/05/2022

Nom et prénom du malade : ETTANOLTI RACHIDA Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Dermatosé

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 03/06/2022

Signature de l'adhérent(e) :



#### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/10/2021	CS		300.00	Dr. El Hajj AMAR Dermatologue et Vénérologue 235, Rue Alaaoui B3 <sup>me</sup> étage Appt.6, Blvd. Ismaïl Ben Ali Beauséjour Casablanca Tél : 05 22 39 44 80

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Des Gubs Dr ESSAADOUNI Yasmina 18 Rue Annasrine- Beausejour Casablanca- Tel: 0522 36 26 32	31/08/28	13585

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

### **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



## Spécialiste des maladies de peau, cheveux et ongles.

- Ancien médecin au CHU Bensançon
  - Diplôme médecine esthétique - Lasers
  - Diplôme de dermatologie pédiatrique  
CHU de Nice -France

- طبيبة سابقة بمستشفى بيرونوسون
- دبلوم الطب التجميلي والليزر
- دبلوم طب الجلد للأطفال
- جامعة نيس - فرنسا

MYCOSTER 1%  
CREME T30G  
P.P.V : 45DH20  
LOT : 21E022  
PER : 10/2024  
6 118000 011118

MYCOSTER 1%  
CREME T30G  
P.P.V : 45DH20  
LOT : 21E020  
PER.:10 2024

245.20

22.80 12  
81

22,70  
99,70

Pharmacie Des Clubs  
Dr ESSAADOUNI Yasmine  
18 Rue Annasring- Beauséjour  
Casablanca- Tel: 0522 36 26 32

1 anfal B3 Appt 6 2éme étage Bvd Yacoub Al mansour, ablanca ( au dessus de centre commercial al anfal)

Dr. M. A. AMAROUCH  
mansour, anfal  
Dr. M. A. AMAROUCH - Venetia 53 - P. B. 1303  
Apt. 106, Res. Beldjedoud Casablanca  
Tel.: 05 22 90 64 66